



RÈGLEMENT DU VOYAGE ITINÉRANT
du COMITÉ RÉGIONAL AUVERGNE – RHÔNE-ALPES
DE CYCLOTOURISME
« TOUTES A TOULOUSE »
du 06 AU 12 SEPTEMBRE 2020

1. Dans le cadre de « Toutes à Vélo - Toulouse 2020 » mis en place par la Fédération Française de Cyclotourisme (FFCT), le Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes de Cyclotourisme organise du dimanche 06 septembre au samedi 12 septembre 2020 un voyage itinérant (VI) reliant Lyon (69) à Toulouse (31). Au programme 6 étapes et une journée libre de découverte de Toulouse.
2. Le dimanche 13 septembre est consacré au rassemblement de toutes les féminines de France et d'autres pays européens, aux diverses animations prévues par la FFCT ; un pique-nique est prévu.
3. Le retour de Toulouse à Lyon (et autres villes à définir) se fera en car avec remorques à vélos en fin de journée du dimanche 13 septembre, l'arrivée étant prévue dans la nuit de dimanche à lundi. Le reliquat des vélos, non mis sur les remorques ira dans les véhicules utilitaires.
4. Seules les féminines licenciées à la FFCT en Auvergne - Rhône Alpes (dans un club ou en tant que membre individuel) au départ du VI seront acceptées. Chaque participante devra être obligatoirement en possession de sa licence FFCT 2020 (vélo RANDO ou Vélo SPORT). Les VAE sont acceptés dès l'instant qu'ils sont conformes à la réglementation FFCT.
5. **Pour des raisons de logistique et d'hébergement, seules les 190 premières féminines ayant correctement rempli et renvoyé leur bulletin d'inscription au siège du Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes de Cyclotourisme (Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes de Cyclotourisme - CROS Auvergne - Rhône-Alpes - 16 place JJ Rousseau - CS 92013 - 38307 Bourgoin Jallieu Cedex), accompagné du chèque d'acompte (200 €) seront retenues selon le quota suivant par département :**

Ain = 14 places	Allier = 10 places	Ardèche = 15 places	Cantal = 4 places
Drôme = 14 places	Isère = 39 places	Loire = 13 places	Haute Loire = 4 places
Puy de Dôme = 7 places	Rhône = 24 places	Savoie = 23 places	Haute-Savoie = 23 places

Le cachet de la poste fera foi.

6. Tout bulletin incorrectement rempli ou non accompagné de l'acompte sera renvoyé et considéré comme nul.
7. Le quota par département a été établi d'après le nombre total de féminines licenciées à la FFCT dans le Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes et le nombre total de féminines dans chaque département licenciées à la FFCT au 15 octobre 2019.
8. Les inscriptions débiteront le lundi 16 décembre 2019 et seront closes le dimanche 19 janvier 2020 au soir.

9. Dans le cas de dépassement du quota, pour un ou plusieurs départements, une liste d'attente par département sera établie, au fur et à mesure de l'arrivée des bulletins d'inscription au siège du Comité Régional, le cachet de la poste faisant foi pour l'établissement de l'ordre d'arrivée des bulletins.
10. Dans le cas où un ou plusieurs départements n'atteignent pas leur quota à la date limite d'envoi des inscriptions, les places restées libres seront redistribuées aux autres départements au prorata du nombre total de féminines dans le Comité Régional et du nombre de féminines dans chaque département, jusqu'à obtention de la liste complète des 190 participantes. Au-delà, **une liste d'attente sera maintenue pour pallier les désistements à venir**, dans l'ordre d'arrivée des inscriptions (cachet de la poste) - tous départements confondus.
11. **Le montant total de l'inscription, soit 630 €** comprend :
- L'hébergement en demi-pension du dimanche au samedi,
- ✓ Les pique-niques de midi préparés par des traiteurs et servis dans des salles,
 - ✓ L'inscription fédérale pour le rassemblement et frais administratifs du dimanche 13 septembre,
 - ✓ Le pique-nique du dimanche 13 septembre à la « Prairie des Filtres»,
 - ✓ Le maillot « Toutes à Toulouse » (éventuellement floqué avec le logo du Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes) et le coupe-vent « Toutes à Toulouse »,
 - ✓ Le transport des bagages (2 véhicules utilitaires) + 1 minibus faisant office de voiture-balai,
 - ✓ La prise en charge des organisateurs (chauffeurs des véhicules et responsables généraux de l'organisation),
 - ✓ Le retour en bus depuis Toulouse
- Le montant total de l'inscription ne comprend pas les frais personnels de chaque participante, ainsi que les boissons non prévues lors des dîners (vin, eau gazeuse ou en bouteille, café, thé, infusion..).
12. Les hébergements s'effectueront dans des hôtels et/ou centres de vacances dans chaque ville étape.
13. La qualité de chaque établissement pouvant être différente, les organisateurs veilleront à ce que les participantes bénéficient à tour de rôle d'une qualité différente.
14. Les organisateurs s'occuperont de la répartition des chambres dans tous les hôtels ou lieux d'hébergement et ce à toutes les étapes selon les souhaits des participantes mentionnés dans le bulletin d'inscription et dans la limite des compositions des chambres mises à disposition.
15. Dans certains hébergements, le partage d'un lit double avec une collègue sera obligatoire.
16. Les effets personnels des participantes doivent se limiter à un sac (ou valise) de voyage (**poids limité à 12 kg**)
17. Un **2ème acompte du VI soit 200€** devra parvenir au siège du Comité Régional **avant le 05 avril 2020**, le **solde soit 230 €** sera à fournir **pour le 05 juillet 2020** dernier délai,
18. En cas de désistement d'une participante et, de ce fait, s'il y a impossibilité pour l'organisateur de trouver une remplaçante sur la liste d'attente (dans un 1^{er} temps = liste d'attente épurée) ou par la participante de trouver une autre personne (dans un 2^e temps) :
- ✓ **Au-delà de 91 jours et plus** avant la date de départ du VI, nous rembourserons la totalité de la somme payée.
 - ✓ **De J-90 à J-61** avant la date de départ du VI, nous retiendrons le 1^{er} acompte soit 200 €

- ✓ De J-60 à J-31 avant la date de départ du VI, nous retiendrons les 2 acomptes soit 400 €.
- ✓ A partir de J-30 avant la date de départ du VI, nous retiendrons la totalité de l'inscription soit 630 €

19. Le parcours du VI est élaboré par l'organisation. Nul ne devra s'en détourner, sous aucun prétexte, au risque de devoir trouver son hébergement par ses propres moyens.

20. Les étapes sont de 90 à 110 kilomètres.

21. Le Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes a fait le nécessaire auprès de la FFCT afin que les participantes soient assurées en responsabilité civile.

22. Journée type :

- Réveil, toilette, petit déjeuner : entre 7h et 8 heures 30 selon difficulté de l'étape.
- Rangement: des affaires et de l'hébergement. Chargement des bagages.
- Constitution des groupes de la journée. Départ différé des groupes (entre 3 et 5 minutes).
- Les capitaines de groupe gèrent l'allure et les pauses en fonction de leur groupe (photos, prise d'en cas...). Chaque groupe comprendra 20 personnes maximum.
- Entre 12 et 13 heures regroupement de tous les groupes et des véhicules pour la pause pique-nique dans une salle
- Arrivée à l'hébergement prévue entre 17 et 18 heures.
- Répartition des chambres par l'organisation et déchargement des bagages.
- Détente, douche, entretien et réparation éventuelle des vélos. Repas en début de soirée.
- Une réunion pour effectuer le bilan du jour et préparer le lendemain s'effectuera avec les capitaines de route chaque jour.

23. Sur la route :

- La sécurité, notre priorité, s'impose avec le strict respect du code de la route et des consignes données par l'organisation (port du casque obligatoire).
- L'allure est régulée par la capitaine de route, une serre file fermera le groupe.
- Les arrêts sont choisis en fonction des pôles d'intérêts (Site, espace, BCN/BPF).
- Les véhicules servant au transport des bagages ne suivront pas forcément l'itinéraire de l'étape, mais seront joignables à tout instant.
- Toute personne non inscrite au VI ne sera acceptée dans les groupes.
- Un véhicule avec remorque fera office de voiture-balai.
- L'entraide, le respect du code de la route sont les principales priorités de ce VI. Dans chaque groupe, les plus fortes se doivent d'aider les plus faibles.

24. A l'étape :

- Nous attacherons une attention particulière au comportement des participantes dans les hébergements. **Nos hôtes devront conserver de nous et de notre fédération une image de sérieux et de respect.**
- Règles élémentaires : Laisser les hébergements et les locaux occupés lors des pique-niques propres. Respecter les horaires de repas...

25. Matériel conseillé :

- Tenue vestimentaire (maillots, cuissards) conforme à la charte fédérale (sans publicité)
- Vélo en bon état de marche, pneus neufs de préférence
- L'éclairage du vélo peut être amovible mais le prévoir en cas de retard sur les routes
- Prévoir 1 câble de frein, 1 câble de dérailleur, 1 pneu, 1 chambre à air, rustines et colle, patins de frein adaptés au vélo, petit outillage (démonte-pneus, pompe, rustines)

26. Tout manquement au présent règlement sera susceptible de voir la participante incriminée exclue du VI sans pouvoir bénéficier d'un quelconque remboursement

27. Renseignements complémentaires - Contacts :

- Nicole OUIILLON : 06 08 94 38 99 (ouillon.nicole@wanadoo.fr)
- Jean Jacques PECH : 06 86 96 96 52 (jjpech.cyclo@wanadoo.fr)

BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION

A retourner impérativement **avant le 19 janvier 2020** à :

COMITÉ RÉGIONAL AURA DE CYCLOTOURISME
CROS AURA – 16 Place Jean Jacques Rousseau – CS 92013
38307 BOURGOIN JALLIEU CEDEX
(Merci d'écrire lisiblement)

Participant.e

NOM : PRÉNOM :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

TÉL : PORTABLE :

MAIL :

N° licence : Club :

N° fédéral du Club :

Participe au VI en VAE : OUI NON

Personne à prévenir en cas d'accident :

NOM :

PRENOM :

MAIL :

TÉL : PORTABLE :

Personne avec qui je souhaite dormir dans un lit double :

Nom et prénom : _____

Personnes avec qui je souhaite partager ma chambre de 2 ou 3 lits :

1ère personne - Nom et prénom : _____

2ème personne - Nom et prénom : _____

Taille du maillot :

S	M	L	XL	XXL	XXXL	XXXXL

Je verse 200 € d'acompte à l'inscription, chèque à l'ordre du Comité Régional Auvergne - Rhône-Alpes de Cyclotourisme

Je verse un 2^{ème} acompte soit 200 € avant le 05 avril 2020

Je verse le solde soit 230 € avant le 05 juillet 2020.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus du Voyage Itinérant « TOUTES A TOULOUSE 2020 » et l'accepte dans son intégralité.

Date :

Signature :